Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Le Canal Saint-Julien, à l'origine du développement économique de la plaine de Cavaillon



Construit au 12ème siècle, le canal Saint-Julien n'est pas uniquement la veine nourricière de la plaine cavaillonnaise qu'il irrigue. Il a été un enjeu de pouvoirs où se sont affrontés, pendant des siècles, les puissants : ecclésiastiques, nobles, riches familles, élus de Cavaillon… L'histoire du canal Saint-Julien n'a rien d'un long fleuve tranquille.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser le canal de Saint-Julien n'a pas été construit à l'origine pour

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

irriguer. Ce n'était pas sa vocation première. Petit retour en arrière. Nous sommes au début du 12ème siècle, Cavaillon n'est alors qu'un port fluvial de la Durance et le siège d'un évêché influent. A cette époque-là, pour moudre les blés de ses terres, l'évêque Benoit, lance la construction d'un moulin, près de la chapelle de la porte Saint-Julien à Cavaillon (aujourd'hui portail d'Avignon). Il est actionné par l'eau d'un canal dérivé de la Durance, qu'il fait construire par la même occasion. L'évêque avait compris toute l'importance du rôle que pouvait jouer l'eau. Pas uniquement nécessaire à la vie, l'eau était aussi une source d'énergie, un outil de prospérité, donc de pouvoir. Le premier tronçon, d'une lieue (soit environ 6 000 mètres), comprenait également des canaux dit de fuite qui servaient à alimenter les douves des remparts de la ville.

Loto du patrimoine, Le pont aqueduc de la Canaou à Cavaillon sera restauré !

« Le canal St-Julien a transformé un désert en oasis ! »

Il fallut ensuite attendre un demi-siècle (1235) après son autorisation d'exploitation officielle en 1171, pour que l'eau de ce canal puisse être aussi utilisée pour l'irrigation. Une concession faite par les ecclésiastiques en échange de la prise en charge de la moitié des dépenses du canal. Mais l'utilisation de la force hydraulique pour les moulins restait prioritaire. Charité bien ordonnée commence par soi-même. Cet accord marqua le début de la diversification et du développement des activités agricoles de la plaine de Cavaillon. A cette époque, cette dernière n'avait pas la physionomie qu'on lui connaît aujourd'hui. Entre les crues dévastatrices de la Durance et du Coulon, et ses terres asséchées par le mistral, la plaine n'avait rien d'un jardin d'Eden. Ainsi, le Canal Saint-Julien, comme les autres construits après, ont permis d'irriguer les terres et d'y développer la culture des fruits et des légumes. Ces canaux sont à l'origine de toute la filière économique que l'on connaît aujourd'hui. Yvon Sarnette, un des anciens Président du Canal, a l'habitude de dire : « le canal St-Julien a transformé un désert en oasis ! ».

La distribution et les modes d'arrosage depuis le canal Saint-Julien

En 1382, la ville de Cavaillon prends totalement la main sur ce canal

En 1322, une autre étape importante fût franchie dans l'histoire du canal. Les ecclésiastiques lâchèrent progressivement son contrôle en acceptant une cogestion avec les laïques. Et c'est en 1382, que la ville de Cavaillon prends totalement la main sur ce canal tant convoité. Une taxe pour le prélèvement de l'eau y fût ensuite instaurée. Elle existe toujours, c'est elle qui finance le fonctionnement et l'entretien de l'ouvrage. Mais, très rapidement le débit du canal n'y suffisait plus. Il a fallu capter l'eau de la Durance plus en amont, à Mérindol exactement. Mais cette commune appartenant au royaume de France (donc hors de la concession de 1171), il fallait l'autorisation du roi. Pas moins que cela. Et c'est grâce à l'intervention du marquis Meynier d'Oppéde que François 1er accorda l'autorisation. En contrepartie, le marquis influent pouvait utiliser l'eau pour ses propres moulins. Ensuite, il utilisa aussi les fuyants du canal pour irriguer ses terres. Pas totalement désintéressé le bonhomme. Et c'est à lui que l'on doit le fameux pont-aqueduc de la Canaou qui permet au canal de franchir le Coulon. *Voir encadré.* Ce même

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

marquis a même envisagé un moment vendre l'eau qui s'y écoulait. Mais l'évêque de l'époque, qui avait encore quelque influence, s'y opposa. Il y a des limites à ne pas dépasser, quand même.



©DR

En appartenant à tout le monde, personne ne peut plus en prendre le contrôle

Ensuite, ce fût une longue période de tensions entre la ville de Cavaillon et la puissante famille d'Oppéde pour le contrôle du canal. La révolution française mis un terme à ces conflits, et en 1818, ce fût la création d'un syndicat regroupant tous les utilisateurs du canal (plus de 5000 personnes). En appartenant à tout le monde, personne ne peut plus en prendre le contrôle. C'est encore ce principe qui prévaut aujourd'hui avec l'ASA (Association Syndicale Autorisée) du canal Saint-Julien, qui au fil de l'eau a repris en gestion les autres canaux de la plaine. Un bel exemple de modèle d'économie associative qui mériterait bien de faire des émules, s'agissant particulièrement de la gestion de nos ressources naturelles…

ASA St Julien – Cuvelage Islcles de Milan et mise en eau du Canal Maître from TODD Développement

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Digital on Vimeo.

Le pont aqueduc de la Canaou
Inauguré en 1537 par le roi François 1er, ce pont-aqueduc, qui enjambe le Coulon à Cavaillon, faisait le lien entre les quartiers Entre Deux Valats et du Petit Grès. Sa conception, dite en double arche, en fait un ouvrage unique au monde. Elle aurait été inspirée d'un dessin de Léonard de Vinci. L'utilisation d'une double arche permet de résister aux fortes pressions de l'eau, notamment en cas de crues. Classé monument historique en 2011, le pont-aqueduc de la canaou, propriété de l'ASA du Canal Saint-Julien est en cours de restauration.

L'ASA du canal de Saint-Julien :
– Une structure juridique originale : association syndicale de propriétaires, présidée par Yves Jean et dirigée par Hervé Roullin, directeur général
13 collaborateurs
– 6 canaux : le canal Saint-Julien (22km), le canal des sables (9 km), le canal du plan oriental (6 km), le canal des Balaruts (4,6 km), le canal de Feugueyrolles (3 km), et le canal d'amenée (2,5 km)
– 170 km de filioles (canaux secondaires)
– 6 000 hectares de terres dominés sur 7 communes
– 15 000 parcelles desservies
– Droit d'eau annuel: 144 Mm3
– Prélèvement moyen annuel 84 Mm3 (60 Mm3 économisés chaque année grâce aux travaux de modernisation)
– Budget annuel : 3.9 M€ dont 1.79 M€ en fonctionnement et 2.12 M€ en investissements (chiffres 2023)

De l'égout au robinet

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026



En Provence, peut-être plus qu'ailleurs, on manque d'eau et ça ne risque pas de s'arranger. Toutes les cultures en souffrent, et en particulier celles qui n'étaient traditionnellement pas irriguées comme la vigne, les amandiers ou les oliviers. Mais, il existe peut être une solution et cela sans puiser dans les nappes phréatiques. Quelques oléiculteurs des Alpilles se lancent aujourd'hui dans une expérimentation qui pourrait être riche d'enseignements.

On pourrait appeler cela l'autre « French Paradox*». Un de plus. Et celui-ci mérite qu'on s'y intéresse. Si en France, on manque d'eau, seul 1% des eaux usées et retraitées sont utilisées. Difficile de faire plus bas. Dans certains pays le taux de réutilisation est beaucoup plus important : 14 % en Espagne et jusqu'à 90 % en Israël. Les spécialistes appellent cela le REUT, pour Réutilisation des Eaux Usées reTraitées.

Donc, en France on n'est pas bon. Mais où vont toutes ces eaux retraitées pourriez-vous légitimement vous demander ? Excellente question. Elle est rejetée dans la nature. Sans autre forme d'explications. Juste à titre d'exemple la station d'épuration de Maussane-les-Alpilles, traite et rejette chaque jour 4 000 M3 d'eau… C'est à partir de ces constats que plusieurs oléiculteurs des Baux-de-Provence se sont réunis pour mettre en place une expérimentation d'irrigation à partir des REUT de la station de Maussane-les-Alpilles. Cette expérimentation portera sur quelques centaines d'oliviers et sera étendue à des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

amandiers. On attends aujourd'hui le feu vert de la préfecture.

"**Comme si nous ne pouvions agir qu'en étant au bord du précipice**"

Des vignerons de l'Hérault utilisent déjà depuis plusieurs années cette solution d'irrigation avec succès. D'autres exemples existent aussi en France. Mais alors pourquoi ne pas y avoir pensé plus tôt? Cette histoire pourrait nous faire penser à celle de la crise énergétique. Il a fallu que ses prix explosent pour qu'on se décident à l'économiser. Même la crise pétrolière de 1973, qui a permis une certaine prise de conscience, n'a pas fait beaucoup avancer les choses. Voyez la situation actuelle.

Tous les prévisionnistes et scientifiques patentés sont trop souvent considérés comme des oiseaux de mauvaise augure et leurs propos peu pris en compte. Cause toujours.

Comme si au fond nous ne pouvions agir qu'en étant au bord du précipice. Il nous faut voir le danger de très prêt ou d'assister aux premières conséquences de notre inaction pour enfin avancer. Sommes-nous trop hermétique aux changements ou peu enclin à renoncer à quelques facilités ? En effet, si on en revient à nos oléiculteurs provençaux il faudra évidemment trouver une solution pour acheminer l'eau jusqu'aux champs concernés.
Les efforts sont à ce prix. On a rien sans rien, mais s'agissant de notre avenir on devrait pouvoir se bouger !

**The French Paradox a mis évidence la contradiction supposée entre la richesse de la cuisine et des vins du Sud-Ouest français et la relative bonne santé des habitants de cette région en matière de maladie cardiovasculaire.*

Changement climatique, Lucien Stanzione soutient les agriculteurs

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026



Lucien Stanzione, sénateur de Vaucluse, a réuni des représentants des professionnels de l'agriculture, syndicats, filières, confréries, élus et assureurs concernés par la réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture. Objectif ? Ecouter et collecter les informations nécessaires à porter leur voix lors du travail parlementaire.

En lien avec les élus de la filière agraire

L'élu socialiste reste également très en lien avec Georgia Lambertin, la présidente de la Chambre d'agriculture de Vaucluse et le président de la Chambre régionale, André Bernard, également sur la question de l'irrigation. Il a également initié une démarche coordonnée avec les sénateurs de la Drôme et des Hautes-Alpes à propose de la nouvelle réglementation européenne Reach (Registration, Evaluation and Authorisation of CHemicals), notamment pour défendre l'huile essentielle de lavande.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026



De gauche à droite Robert Delaye (élu Chambre d'agriculture de Vaucluse et MSA), Pascal Invernon (conseiller entreprise, chambre agriculture Vaucluse) Christian Borde, Président du syndicat des PPAM de Vaucluse, Lucien Stanzione sénateur de Vaucluse, Représente Monsieur Dominique Begnis, Président de la confrérie de la Fraise de Carpentras, André BernardPrésident de la Chambre régionale PACA d'Agriculture, Jérémie Onde, Viticulteur-Domaine les Ondines à Sarrians, Philippe Vignal, responsable des marchés agricoles chez Groupama Vaucluse, représente Christophe Charransol Président de la Fédération Groupama Vaucluse, M. Landrin, agriculteur à Althen des Paluds

Les travaux parlementaires débutent demain

Le débat parlementaire sur la gestion des risques climatiques en agriculture devrait se tenir demain, mardi 8 février.

Dans le détail

Les producteurs d'huile essentielle ne sont pas opposés à l'évaluation des huiles essentielles, «mais avec des méthodes adaptées au naturel, qui tiennent compte du naturel et du vivant, et avec des moyens compatibles avec leur activité,» expliquent des membres de l'association des producteurs de l'appellation d'origine protégée huile essentielle de lavande de Haute-Provence. Leur demande ? La création d'un statut spécifique pour les plantes, leurs extraits, et leurs usages. «Ces biens sont ancestraux, nous n'avons pas le droit de laisser disparaître ces savoirs, ces productions, ni de les privatiser ; c'est un patrimoine collectif, universel.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026



DR L’irrigation, enjeux essentiel de la filière agricole